



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-2025 DECISION MODIFICATIVE

Le mercredi 5 novembre 2025 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la Maison des Lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 24 octobre 2025

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
Néant			

Etaient absents ou excusés (11 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, personnel du SMBGP, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Bernard MARQUE

Objet : Décision modificative

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative concerne des virements de crédits entre chapitres, au sein de la section de fonctionnement, afin de régulariser des écritures d'amortissement de biens informatiques.

Synthèse de la présente décision modificative :

Section de fonctionnement			
Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 042 - Article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 286,87 €		
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	- 286,87 €		
Total modifications dépenses SF	+ 0,00 €	Total modifications recettes SF	+ 0,00 €
Budget après DM01-2025 dépenses SF	6 733 976,88 €	Budget après DM01-2025 recettes SF	6 733 976,88 €
Budget dépenses SF après DM02-2025	6 733 976,88 €	Budget recettes SF après DM02-2025	6 733 976,88 €

Synthèse de la décision modificative pour la section de fonctionnement : 0,00 € en dépenses comme en recettes :

Dépenses :

Au chapitre 040 : augmentation des crédits à l'article 281838 pour l'amortissement des biens informatiques

Au chapitre 021 : pour le virement de la section d'investissement

Section d'investissement			
Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
		Chapitre 040 – Article 281838 – Autre matériel informatique	+ 286,87 €
		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	- 286,87 €
Total modifications dépenses SI	+ 0,0 €	Total modifications recettes SI	+ 0,00 €
Budget après DM01-2025 dépenses SI	2 478 333,37 €	Budget après DM01-2025 recettes SI	2 478 333,37 €

Budget dépenses SI après DM02-2025	2 478 333,37 €	Budget recettes SI après DM02-2025	2 478 333,37 €
---------------------------------------	----------------	---------------------------------------	----------------

Synthèse de la décision modificative pour la section d'investissement : 0,00 € en dépenses comme en recettes :

- **Recettes :**

Au chapitre 021 : pour le virement de la section de fonctionnement

Au chapitre 040 - article 281838 : Amortissement des biens informatiques ci-après : un onduleur pour 77,7 € ; deux stations d'accueil Dell pour 107,46 € et 101,64 €.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative présentée par le Président.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN